

DEMANDE DE DEROGATION **ENFANT NON DOMICILIE A AIX**

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

ECOLE SOUHAITEE : **CLASSE :**

ECOLE FREQUENTEE EN 2020/2021 :

ENFANT

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

NOM : Prénoms :

Né(e) le : Lieu de Naissance :
(Commune et département)

Adresse :

RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM		
PRENOM		
SITUATION FAMILIALE	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Concubinage ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve)	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Concubinage ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve)
DOMICILE	Adresse : Code Postal : Ville :	Adresse : Code Postal : Ville :
TELEPHONE	Domicile : Portable : Travail :	Domicile : Portable : Travail :
MAIL	@.....	@.....

FRATRIE (résidant à la même adresse)

Enfant(s) déjà scolarisé(s)	Enfant(s) non encore scolarisé(s)
Nom/Prénom	Nom/Prénom
Date de naissance :	Date de naissance :
Ecole/classe fréquentée :	
Nom/Prénom	Nom/Prénom
Date de naissance :	Date de naissance :
Ecole/classe fréquentée :	

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard des tiers de bonne foi, «chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

A le/...../..... Signature des Responsables légaux :

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE DE DEROGATION

	Motifs de dérogation prévus par l'article 212.8 du code de l'Education	Justificatifs à fournir
Cocher		
☐	Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement les services suivants : ☐ Restauration scolaire ☐ Accueil périscolaire (matin/soir) ☐ Assistantes maternelles agréées <u>Attention</u> : l'activité professionnelle des parents doit être exercée dans la commune de résidence ou d'accueil	☐ Justificatif de la commune de Résidence attestant qu'elle n'organise pas de service périscolaire ou de service d'assistantes maternelles agréées + ☐ Photocopie du contrat de travail ou du dernier bulletin de salaire des 2 responsables légaux ou en cas de séparation, le responsable légal qui a la charge de l'enfant ou attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du lieu de travail
☐	Regroupement de fratrie : (frères et sœurs <u>déjà scolarisés dans une école publique maternelle ou élémentaire d'Aix</u>)	Pas de justificatif à fournir
☐	Raisons médicales : L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés qui sont assurés dans la commune d'accueil	☐ joindre un certificat médical + ☐ courrier motivant la demande de dérogation pour raisons médicales
	Autres motifs non prévus par l'article 212.8 du code de l'Education mais qui seront examinés	Justificatifs à fournir
☐	Autres situations : ♦ Continuité pédagogique : l'enfant a été scolarisé l'année précédente dans l'école maternelle rattachée à l'école élémentaire souhaité ♦ Horaires de travail atypiques ♦ Regroupement de fratrie entre crèche/école collège/école-lycée/école ♦ mode de garde (l'école concernée par la dérogation est <u>celle qui relève du périmètre d'habitation de la personne qui garde l'enfant</u>) ♦ autre situation particulière motivant une demande de dérogation	☐ Courrier décrivant la situation qui motive une demande de dérogation + ☐ Suivant les cas : ♦ <u>attestation de l'employeur</u> précisant les horaires de travail atypiques ♦ <u>Attestation crèche ou scolaire fratrie</u> ♦ <u>Attestation mode de garde</u> : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne ayant la garde + Attestation sur l'honneur + Pièce d'identité (CNI, passeport) de la personne ayant la garde de l'enfant ♦ autre justificatif permettant d'étudier la demande de dérogation
<u>Avis du Maire de la Commune de résidence</u> <u>Important : cet avis doit être renseigné avant l'envoi du dossier à la Ville d'Aix</u>		
☐ AUTORISE ☐ N'AUTORISE PAS Date : Signature et Cachet de la Mairie		

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEROGATION HORS COMMUNE

1/ Document d'identité d'un représentant légal de l'enfant (Carte Nationale d'Identité, Passeport)

2/ Photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance

En cas de séparation de parents naturels :

- décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement: 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)

- ou à défaut autorisation écrite de l'autre parent avec photocopie Carte Nationale d'Identité

En cas de divorce : jugement de divorce/décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement: 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)

3/ Justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes uniquement :

- **Facture de moins de 3 mois :** gaz, électricité, téléphone fixe ou abonnement internet
- **Justificatif du Trésor Public:** dernier avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes) si adresse actuelle
- **Autres pièces justificatives:** quittance de loyer (tamponnée et signée), ou un bail officiel ou une attestation d'assurance de la résidence principale.

Si hébergement chez une tierce personne (1 photocopie de chaque pièce suivante) :

- **Attestation d'hébergement** –merci d'utiliser l'attestation fournie par la Ville
- **Pièce d'identité de l'hébergeant**
- **Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois** (voir liste ci-dessus)
- **Un document officiel attestant la résidence de fait de l'hébergé au domicile de l'hébergeant** (dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, attestation de sécurité sociale, attestation de la Caisse d'Allocations Familiales, attestation de pôle emploi, dernier bulletin de salaire)

4/ Vaccinations obligatoires : copies pages du carnet de santé avec nom et prénom de l'enfant où figurent les vaccinations ou certificat du médecin

5/ Tout justificatif du motif de la demande de dérogation nécessaire pour l'instruction de votre dossier (voir liste justificatifs à fournir en fonction du motif de dérogation)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Toute demande de dérogation obtenue pour la maternelle devra être renouvelée lors du passage en CP à l'école élémentaire.

Les demandes sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels des écoles sous réserve des places disponibles dans l'école demandée après admission des enfants du secteur

Les dossiers de demande de dérogation sont étudiés en commission de dérogation
Elle se réunit début juin, une réponse écrite vous sera formulée APRES le passage de
votre dossier en commission

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

SERVICE VIE SCOLAIRE
19, rue Lisse Saint Louis
13100 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 91 90 41

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction susnommée.

Conformément à l'article 441-6 du code pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »